

■ **M. et Mme Zmama Mohamed et Sana**, à Genève, exploitation d'un café restaurant à l enseigne 'CHEZ MOMO'. (FOSC du 05.04.2004, p. 7). Zmama Mohamed n'est plus associé. La société est dissoute et radiée. L'associée Zmama Sana reste chargée de l'actif et du passif de la société, au sens de l'art. 579 CO, dont elle continue les affaires sous la raison de commerce 'Zmama Sana', à Genève.

Journal no 5396 du 04.05.2004
(02255886 / CH-660.0.714.004-9)